

MAIRIE
DE
SAINT-ZACHARIE



1, cours Louis Blanc
Code Postal : 83640
Tél. 04.42.32.63.32

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le 12/12/2025

ID : 083-218301208-20251211-DM090122025-AU

OC AISE
Berser
Levaillant

DECISION MUNICIPALE N° 090/12/2025

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération municipale n° 2025-02/02 en date du 24 février 2025 portant délégations attribuées à M. Le Maire et plus particulièrement l'alinéa 4, selon lequel M. Le Maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 27 juillet 2025 au BOAMP, relatif à la réfection de la toiture du Centre Technique Municipal en bac acier ;

Considérant qu'en égard aux limites d'intervention des offres proposées du secteur économique concerné, le pouvoir adjudicateur est contraint de revoir les travaux attendus en procédant au redimensionnement technique de son besoin ;

Considérant que la procédure ne peut être menée jusqu'à son terme et qu'il peut être fait application des dispositions de l'article R2185-1 du Code de la commande publique autorisant le représentant du pouvoir adjudicateur à déclarer la procédure sans suite pour le motif énoncé ci-dessus ;

DECIDE

Article 1 : De déclarer sans suite la procédure lancée pour la réfection de la toiture du Centre Technique Municipal en bac acier.

Article 2 : Les candidats seront informés de la présente décision.

Article 3 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat.

Fait à Saint-Zacharie, le 11 décembre 2025

Le Maire,

Jean-Jacques COULOMB